



VILLE de HOUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 2025-DEL-099

OBJET : Point 7. 1. : Rapport d'activité 2024 de la Société « Les Fils de Madame Géraud S. A. S. ».

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Dates de convocation :

3 décembre 2025.

Etaient présents : TETART Jean-Marie, LEHMULLER Jean-Pierre, CABARET Gilles,

SAUL Monique, VEILLÉ Christophe, BOURGOGNE Julien, NOYON Lucien, GRUDLER

Dates de publication :

4 décembre 2025

Agnès, LEBRUN Isabelle, COSTEDOAT Anne, DAMOTTE Stéphane, GUYOMARD

Nathalie, BOUCAUT Jean-Baptiste, PASQUIER Hugo.

Nbre de conseillers en

exercice : 21

Etaient absents :

Nbre de votants : 16

(14 présents prenant part
au vote + 2 pouvoirs)

SERAY Philippe, DEBLOIS – CARON Christine (pouvoir à BOURGOGNE Julien),

GALERNE Emmanuelle (excusée), MANSAT Martine, COSSÉ Delphine, VANHALST

Damien, GANGNEBIEN Jennifer (pouvoir à GUYOMARD Nathalie).

Secrétaire de séance :

M. LEHMULLER Jean-Pierre.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-1411-3,

Vu le Code de la commande publique, et notamment l'article L.31314-5,

Vu la délibération n° 37/2018 du 13 juin 2018 par laquelle la Commune de Houdan confiait la gestion des marchés et foires à la société « LES FILS DE MADAME GERAUD »,

Vu la délibération n° 78/2021 du 23 novembre 2021 approuvant, par avenant n° 1, le transfert à la société « LES FILS DE MADAME GERAUD SAS » du contrat de gestion des marchés d'approvisionnement communaux conclu avec la Société « GERAUD ET ASSOCIES SAS », suite à la fusion – absorption intervenue,

Vu la délibération n° 2023-DEL-039 en date du 9 juin 2023 portant approbation de l'avenant n° 2 de prolongation de la délégation de service public Foires et Marchés jusqu'au 30 juin 2024,

Vu la 1^{ère} version du rapport annuel 2024 transmis le 5 juin 2024 par la société « LES FILS DE MADAME GERAUD », et retransmis le 24 octobre 2025,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 16 voix POUR*

Article 1. Prend acte de la présentation du rapport d'activités de la délégation de service public d'exploitation des marchés publics d'approvisionnement et autres manifestations, fêtes et foires de la société « LES FILS DE MADAME GERAUD » pour l'exercice 2024 1^{er} semestre sur l'ancienne délégation de service public ayant expirée au 30/06/2024.

Article 2. Dit néanmoins regretter le contenu et la qualité dudit document qui ne répondent pas aux exigences et attentes de la Collectivité concédante.

Article 3. Souhaite qu'une audition soit faite devant le conseil municipal.

A HOUDAN, le 10 décembre 2025

Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre LEHMULLER



Le Maire,
Jean-Marie TÉTART.



La présente délibération peut faire l'objet :

- *d'un recours gracieux auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalent, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration,*
- *d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application « Télerecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.*



Secrétariat - Ville de HOUDAN

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: vendredi 12 décembre 2025 17:09
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN; backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20251212-35630.xml; 078-217803105-20251209-2025_DEL_099-DE-1-2_36582.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-12-12(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 2

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2025_DEL_099

Objet acte: Rapport d'activité 2024 de la Société Les Fils de Madame Gérarud S.A.S.

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 1.2-Délégation de service public

Identifiant Acte: 078-217803105-20251209-2025_DEL_099-DE

Rapport d'erreur(s):